

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE. 242

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE CONFERENCE DE L'ODEUM – RUE ANTOINE MARTY

ASSOCIATION "Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude"

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'association "Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude", représentée par son Président, Monsieur Charles PEYTAVIE, dont le siège social est sis Maison des Associations – Place des Anciens Combattants d'Algérie à Carcassonne, la salle de conférence située à l' ODEUM, rue Antoine Marty à Carcassonne, sur la parcelle cadastrée AL 672

La présente mise à disposition est consentie:

- à la date et horaires suivants:
 - Samedi 16 Octobre 2021 de 14 h à 18 h
 - Samedi 20 Novembre 2021 de 14 h à 18 h
 - Samedi 18 Décembre 2021 de 14 h à 18 h
- pour l'objet suivant: Conférences Culturelles

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

La présente convention a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 05 OCT 2021

Le Maire,

Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211005-decision21242-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

